

Les pêcheries certifiées MSC limitent leurs impacts en Arctique

Les pêcheries certifiées MSC dans la mer de Barents comptent parmi les pêcheries les mieux gérées au monde et agissent pour assurer la santé à long terme des habitats marins sensibles de l'Océan Arctique.

Suite aux inquiétudes émises par Greenpeace dans l'un de ses derniers rapports, le Marine Stewardship Council (MSC) tient à clarifier ses exigences, qui garantissent que les pêcheries certifiées MSC préservent la productivité, la fonction et la diversité des écosystèmes sensibles.

"Toutes les pêcheries MSC doivent fournir des preuves et des données scientifiques afin de démontrer que les mesures sont en place pour assurer la bonne santé des habitats sur lesquels elles opèrent" commente **Camiel Derichs, Directeur Europe du MSC**.

Il ajoute : *"les pêcheries de la mer de Barents certifiées MSC répondent aux meilleures pratiques internationales et ont beaucoup investi dans des programmes de surveillance et de gestion afin de préserver les habitats sensibles et de leur éviter tout dommage irréversible."*

Les exigences du MSC pour la préservation des habitats

Le MSC met en place des référentiels robustes qui exigent des pêcheries certifiées qu'elles démontrent, à travers une approche basée sur la science, que leurs impacts sur les fonds marins sont minimes et qu'elles assurent la santé et le fonctionnement essentiel des écosystèmes marins.

Ces exigences sont reconnues mondialement comme les mesures les plus crédibles pour la durabilité environnementale des pêcheries.

Les exigences pour l'expansion de la zone de pêche

La certification MSC s'applique à l'échelle d'une pêcherie telle qu'elle est définie sur son certificat MSC. Cela comprend une zone géographique de pêche précise, où l'impact de la pêche a été évalué par des organismes de certification et experts indépendants.

Toute expansion des activités d'une pêcherie à de nouvelles zones implique la nécessité d'une évaluation pour s'assurer qu'elle répond toujours aux exigences du MSC sur cette nouvelle zone.

Cela nécessite de solides preuves scientifiques démontrant que la pêche sur cette zone est bien gérée et qu'elle n'a pas d'impacts irréversibles sur les habitats sensibles.

Dans des zones comme l'Arctique auparavant couvertes de glace, il est probable qu'il y ait peu de données et d'études permettant de déterminer l'impact de la pêche sur les organismes des fonds marins de ces zones nouvellement exposées. Dans de tels cas, pour espérer pouvoir obtenir la certification MSC, les pêcheries adoptent une approche de précaution.

Aucune preuve ne montre aujourd'hui que les pêcheries certifiées MSC opèrent dans

des zones en dehors de leur zone de certification MSC non couvertes par leur certificat MSC.

Les mesures prises par les pêcheries certifiées MSC de la mer de Barents

Les pêcheries certifiées MSC qui opèrent en Mer de Barents mènent d'importantes démarches de surveillance et de cartographie comme le programme MAREANO mené par la Norvège et la collaboration PINRO-IMR qui a développé le rapport « Norwegian-Russian Environmental Status Report on the Barents Sea Ecosystem ».

Ces initiatives ont permis de collecter de nombreuses données sur les habitats marins de la Mer de Barents.

Dans le cadre de leur certification MSC et selon les législations gouvernementales, les pêcheries de la Mer de Barents évitent activement les zones aux habitats sensibles.

La pêche norvégienne de cabillaud de la Mer de Barents certifiée MSC, par exemple, pêche seulement dans des « couloirs » pré-déterminés lorsqu'il s'agit de capturer le poisson près des fonds marins.

De cette façon, les perturbations des fonds marins sont moindres, puisque la pêche est limitée à de plus petites zones.

Lorsque les pêcheries peuvent encore s'améliorer, des conditions exigent que les pêcheries mettent en place des initiatives et projets spécifiques pour mieux comprendre les impacts de la pêche.

Source : <https://www.msc.org/salle-de-presse/communiqués/les-pecheries-certifiees-msc-limitent-leurs-impacts-en-arctique>